



AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

## Calendrier 2015 - Centres d'examens en métropole

### Examens théoriques sur ordinateurs - Pilotes non professionnels

Il est indispensable de consulter :

1. le manuel Aide à l'inscription et au paiement \*\* pour éviter toute erreur sur le type d'examen et sur le prix de la redevance.
2. le manuel Finalisation du dossier \*\*\* : liste des documents à envoyer.

Pour accéder à la salle d'examens, tous les candidats qui se présenteront dans un centre d'examens sur ordinateurs en métropole :

1. devront faire parvenir leur dossier complet au centre d'ORLY 8 jours avant la date de la session (voir manuel Finalisation du dossier \*\*\*).
2. devront présenter leur fiche récapitulative d'inscription (convocation) et leur pièce d'identité, au gestionnaire du centre où se passera l'examen, le jour de la session.
3. de plus, les candidats LAPL/PPL devront envoyer, au centre d'Orly, l'Attestation de l'OD ou la Recommandation de l'ATO complétée, datée d'avant le jour de la session et signée par l'organisme de formation. Ils devront en présenter une copie au gestionnaire du centre où se passera l'examen.

Candidats exonérés : informations sur le manuel Aide à l'inscription et au paiement \*\*

Le gestionnaire du centre d'examens d'Orly est chargé de la gestion des dossiers des candidats inscrits dans les centres d'examens en métropole.

Il est le seul à pouvoir renseigner les candidats via la boîte fonctionnelle pilotes de loisirs. Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.

Pour accéder au site : DGAC / Transports / Secteur Aérien / Pilotes - Navigants / Pilotes d'avion ou d'hélicoptère ou d'ULM ou télépilotes ...

Adresse postale pour l'envoi des dossiers par les candidats							DSAC/PN/EXA - Gestionnaire des pilotes de loisirs Pôles Examens - Orly Frêt N°723 94399 ORLY AEROGARE CEDEX						
CENTRES	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	délais d'inscription
ORLY	20 - 22		10 - 11	14 - 16		9 - 10	15 - 16		8 - 9		3 - 4	15 - 17	au plus tard 7 jours avant la date de la session
BORDEAUX	27 - 29	4 - 5 10 - 11	10 - 11 - 12 17 - 18 - 19	1 - 2 - 3 7 - 8 - 9	5 - 6 - 7	9 - 10 - 11 29 - 30	1 - 7 - 8 - 9 28 - 29 - 30	4 - 5 - 6 11 - 12 - 13	15 - 16 - 17 22 - 23 - 24 29 - 30	1 13 - 14 - 15	3 - 4 17 - 18 - 19	15 - 16 - 17	
TOULOUSE	27 - 28	25	19	21	12	23							

Les inscriptions sont possibles 3 mois avant la date de la session, pour Bordeaux le délai est réduit à 2 mois.